



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-21

Membres : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le 29 juin, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Grenaille Romain-Bérenger, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 25 juin 2026.

Présents : Grenaille Romain-Bérenger, Ristroph Stéphane, Dufournaud Gaëlle, Goupillou Claire, Pejout Jean-Luc, Valadas Hervé, Grellety-Magne Marie-Christine, Vendrely Romain, Bulmé Cyril, Février Claudine, Vergnoux Nathalie

Excusé :

Madame Goupillou Claire est nommée secrétaire de séance.

Vote des subventions 2026 aux associations

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions de fonctionnement reçues avant le 30 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de favoriser les associations de la commune et de l'intercommunalité lorsqu'elles bénéficient aux habitants du territoire ;
- d'attribuer les subventions aux associations détaillées dans le tableau ci-dessous ;
- de maintenir la date limite de dépôt des demandes de subvention au 30 avril de l'année d'octroi ;
- de préciser que le versement s'effectuera sous réserve que l'association ait fourni l'ensemble des documents nécessaires : courrier de demande, bilan financier de l'année écoulée, projet de l'année N et RIB ;
- de préciser que des demandes de subvention exceptionnelles, liées à un événement particulier, pourront être étudiées en cours d'année.

Noms des associations	Subventions 2026
ASCL Gym – Le Châtenet en Dognon	215 €
A.P.E. – St-Martin-Terressus	500 €
Sapeur pompiers humanitaires	100 €
Association Prévention Routière – Paris	0 €
ACCA Le Châtenet en dognon	215 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 087-218704203-20260629-2026_21-DE



Comice agricole	50 €
FNATH Association des accidentés de la vie – St-Léonard de Noblat	0 €
La ligue contre le Cancer – Limoges	0€
Foyer Rural – St-Léonard de Noblat	300 €
Secours Populaire Français – Limoges	50 €
AAPPM Pêche St Leonard de Noblat	50 €
Louveterie	50 €
Solidarité Paysans Limousin	50 €
DDEN	0€
Œuvre National des bleuet	0€
AFM Téléthon	0€
Restaurant du coeur	0€
Conciliateur de justice du limousin	0€

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE

SECRETAIRE DE SEANCE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copies conformes.

Au CHATENET en DOGNON, le 29 juin 2026

Le MAIRE, GRENAILLE Romain-Bérenger

